

Mieux jardiner en valorisant vos résidus verts

Un **Trésor** dans votre jardin



Pourquoi valoriser vos résidus verts ?

Vos résidus de jardinage issus de travaux d'élagage, de tonte ou encore les feuilles mortes que vous ramassez sont appelés des « déchets » verts ou résidus verts. Malgré leur appartenance à la famille des « déchets ménagers et assimilés », ils constituent en fait une précieuse ressource pour votre jardin !

Découvrez ici les différentes manières de les valoriser

Brûler cette matière verte : un grand gaspillage

Le brûlage constitue un gaspillage de la ressource : toute cette matière partie en fumée ne retournera pas dans le sol ! Et il a d'importants impacts sur notre santé.

Arrêtons le gachis !



Brûler **50 kg de végétaux** émet autant de **particules** que :



6 000 km parcourus par une voiture récente



70 à 920 Allers-retours à une déchetterie située à 20km



3 mois de chauffage d'un pavillon avec chaudière au fioul

Source : ADEME

En raison de son impact sur l'environnement et la santé, le brûlage des végétaux à l'air libre est **interdit** par l'article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental », rappelé par la circulaire du 18/11/2011. Des arrêtés préfectoraux viennent préciser cette règle dans chaque département de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Brûler ces résidus verts est puni d'une amende allant jusqu'à **450 EUROS**

Comment valoriser vos résidus de jardin ?



Le compostage

Mélangés à vos déchets de cuisine, vos résidus verts sont décomposés par des millions de micro-organismes présents dans le sol. On obtient ainsi un engrais naturel et gratuit. **Construisez ou acquérez un bac à composter**¹. Le volume qu'il peut accueillir est limité, mais il évite d'attirer les animaux et le contenu est protégé des aléas climatiques. On peut aussi le faire en tas, dans un coin du jardin ombragé et abrité du vent, sur un lit de petits branchages ou sur une palette.

Le broyage et le paillage



A l'aide d'un broyeur, les branches et les feuilles sont réduits en copeaux. **Le broyat obtenu peut ensuite être composté ou utilisé comme paillage**. Ce dernier apporte des nutriments, protège le sol du dessèchement et du gel et limite la croissance des mauvaises herbes. Vous pouvez solliciter votre commune pour l'acquisition d'un broyeur ou envisager l'acquisition mutualisée entre voisins.

¹ Des distributions peuvent être réalisées par votre collectivité, renseignez-vous.



La collecte sélective

Certaines communes organisent des collectes spécifiques : renseignez-vous auprès de votre mairie.

Le dépôt en déchetterie



Renseignez-vous sur les horaires et la localisation de la déchetterie la plus proche de chez vous : www.horairedéchetterie.fr
Les dépôts sont en général gratuits pour les particulier

Pour aller plus loin, retrouvez de nombreuses informations sur les techniques douces de jardinage, les pratiques de paillage et compostage, la lutte contre les nuisibles, etc. sur :

www.jardiner-autrement.fr/
www.casuffitlegachis.fr/
www.ademe.fr/
www.territoires-durables-paca.org/



En valorisant vos résidus verts, vous :

Arrosez moins

Limitez votre temps de désherbage

N'achetez plus de terreau

France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur est la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement. Ses 250 associations regroupent 21 500 bénévoles. FNE œuvre quotidiennement à la réconciliation entre l'humain et l'environnement.

Dans le cadre de ce projet, notre fédération est soutenue par l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (**ADEME**) et l'Etat : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (**DREAL PACA**) pour accompagner les collectivités de la région vers une meilleure gestion des résidus verts.

